

ou de deux importants contrats. Il est donc important de considérer l'évolution des échanges sur plusieurs années plutôt que de tirer des conclusions d'une augmentation ou d'une baisse marquée d'une année à l'autre.

Pour plus d'information sur le contrôle à l'exportation de marchandises militaires, vous pouvez consulter notre site Web (www.dfait-maeci.gc.ca/eicb).

Notes sur la méthodologie

Les statistiques contenues dans ce rapport annuel ont été préparées par la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Voici quelques points importants à noter concernant les tableaux statistiques :

- Par « marchandises militaires », on entend toute marchandise spécialement conçue ou adaptée à des fins militaires et contrôlée en vertu du Groupe 2 (matériel de guerre) de la *Liste des marchandises d'exportation contrôlée* (LMEC). Les descriptions des articles faisant partie de ce groupes ont été légèrement révisées en utilisant une terminologie normalisée à l'échelle internationale, afin d'offrir plus de détails au lecteur.
- Comme nous l'avons expliqué dans l'avant-propos, les tableaux n'incluent pas les exportations vers les États-Unis. Celles-ci sont évaluées à plus de la moitié des exportations canadiennes de marchandises et de technologies militaires.
- La valeur en dollars indiquée sur une licence d'exportation ne correspond pas nécessairement à la valeur réelle exportée, mais plutôt au montant maximal autorisé dans cette licence. Par conséquent, afin de pouvoir vérifier quelles marchandises du Groupe 2 (matériel de guerre) ont vraiment été expédiées, il a été demandé aux détenteurs de licences de présenter, à chaque trimestre, un rapport faisant état de leur utilisation de la licence.
- Les chiffres indiqués sont ceux que nous avons reçus au moment de la préparation du présent rapport. Nous tiendrons compte dans les rapports ultérieurs des données reçues après cette date. Par exemple, les totaux pour 2001 ont été modifiés de façon à tenir compte des renseignements supplémentaires reçus depuis la publication du rapport annuel de 2001.